

Communiqué de presse
16 avril 2014

info presse : Charles Six-Hubinon
Fédération Royale du Notariat belge
Tél : 02/505.08.80 / Gsm : 0475/98.33.03
e-mail : six-hubinon@fednot.be
www.notaire.be

BAROMETRE DES NOTAIRES 20 : 1^{ÈME} TRIMESTRE 2014

5 ANS DU BAROMETRE : +5,5% POUR L'ACTIVITE IMMOBILIERE

Le « baromètre des notaires » de la Fédération Royale du Notariat belge sonde, notamment, les activités des citoyens dans le domaine de l'immobilier.

L'amélioration de fin 2013 se confirme au 1^{er} trimestre 2014 bien que l'on enregistre un recul de -0,8%. Ce 20^{ème} baromètre célèbre les 5 ans de notre indice de l'activité immobilière qui représente l'évolution du nombre de transactions immobilières en Belgique. En cinq ans, l'activité immobilière a gagné 5,5%.

Une meilleure vision du marché immobilier

Les notaires collectent les données de manière électronique au moment du compromis, soit 3 à 4 mois avant la signature de l'acte. Grâce à cela, les notaires peuvent présenter la situation la plus récente possible du marché immobilier en Belgique. Les chiffres des notaires, présentés dans le Baromètre des notaires, représentent les ventes qui ont eu lieu au cours du trimestre écoulé.

L'amélioration de fin 2013 se confirme au 1er trimestre 2014

L'activité immobilière belge enregistre au 1er trimestre 2014 un indice de 105 contre 105,9 au 4e trimestre 2013. Certes, il s'agit d'un recul de 0,8% par rapport au 4e trimestre 2013. Toutefois, le nombre de transactions immobilières reste soutenu et représentatif d'un contexte économique plus favorable. En comparaison avec le 1^{er} trimestre 2013, l'indice d'activité progresse de 3,6%. Cette progression est due au mois de mars, dont l'activité est plus élevée de 6,2% par rapport à mars 2013. Pour les mois de janvier et février, la progression est respectivement de 1,3% et 3,4%.

5 ans de notre indice de l'activité immobilière

Ce 20^{ème} baromètre célèbre les 5 ans de notre indice de l'activité immobilière qui représente l'évolution du nombre de transactions immobilières en Belgique. En reprenant l'indice moyen annuel, nous notons que celui-ci affiche une tendance à la hausse au fil des ans, à l'exception d'un léger ralentissement enregistré en 2013. En cinq ans, l'activité immobilière a gagné 5,5%.

Comparaison des prix moyens du trimestre avec celui de l'année précédente

Comparé au 1^{er} trimestre 2013, le prix moyen des maisons progresse de 1,1% pour la Belgique, 0,8% en Flandre et 5,8% en région bruxelloise. En Wallonie, le prix moyen d'une maison a régressé de 3,6%.

La comparaison avec le 1^{er} trimestre 2013 donne une légère progression du prix moyen des appartements pour la Belgique (+1,4%) et pour la Flandre (+2,7%). Par contre, le prix moyen d'un appartement recule de 1,4% en Wallonie et de 1,2% à Bruxelles. Celui de Bruxelles est revenu à son niveau de début 2013.

Les testaments authentiques

L'indice des testaments du 1er trimestre 2014 est similaire à celui connu au 1^{er} trimestre 2013 avec 149,5 contre 148,3 l'an dernier et une progression de 1%. L'augmentation connue en 2013 se poursuit avec la même tendance pour ce début d'année.

Les conventions de divorce

L'indice notarial du nombre des conventions de divorce est de 67 pour le 1^{er} trimestre 2014. Il s'agit d'une diminution de 21,3% par rapport à l'indice du 1^{er} trimestre 2013. Après un 4^{ème} trimestre 2013 exceptionnellement élevé, ce 1^{er} trimestre connaît une correction.

Notariat durable

Pour cette édition du Baromètre, la FRNB finance la plantation de 500 arbres via l'ONG Graine de vie, agréée par la Fondation Roi Baudouin. Ces arbres compenseront une partie de notre émission de carbone.

Vous trouverez d'avantage de détails dans le Baromètre des notaires, disponible sur www.notaire.be.

Infos sur le notariat

- A l'heure actuelle, la Belgique compte 1.513 notaires actifs au sein de 1.172 études notariales parmi lesquelles on dénombre 307 associations qui regroupent 646 notaires.
- Chaque année, plus de 2,5 millions de personnes franchissent la porte des études notariales pour bénéficier d'un conseil sur mesure ou pour passer un acte. Les notaires prennent ainsi le pouls de la société.
- En 2012, les notaires ont passé 817.515 actes et ont perçu, pour le compte de l'Etat, plus de 3,67 milliards d'euros de droit d'enregistrements.
- La FRNB est neutre en carbone.